



LE
P'TIT DOC'
www.saintdomineuc.fr

ST-DOMINEUC

BIMENSUEL D'INFORMATION DE LA VILLE DE SAINT-DOMINEUC

Pharmacie de garde

Pour connaître les pharmacies de garde la nuit, les dimanches et jours fériés, appeler le 32.37.



Messes – Presbytère : 02.99.45.21.21

INFORMATIONS MAIRIE



Mairie

17 rue Nationale – Tél. : 02.99.45.21.06
saint.domineuc@wanadoo.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Vous trouverez à l'entrée de la mairie des sacs jaunes et les formulaires pour permettre de vous déplacer en cas de nécessité. L'État a mis en place un dispositif numérique d'attestation de déplacement dérogatoire sur le site du ministère de l'Intérieur. Le formulaire papier reste valide.

Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les consignes du gouvernement et à ne vous déplacer qu'en cas d'absolue nécessité. Tout contrevenant encourt une amende forfaitaire de 135 €, qui pourra, le cas échéant, être majorée. Cela en cas de récidive dans les 15 jours. Selon un nouveau décret, le montant de l'amende pour non-respect du confinement passe désormais à 200 €, et 450 € en cas de majoration si elle n'est pas payée dans les délais.

Service de livraison pendant le confinement

La municipalité a organisé un service de livraison de denrées de première nécessité (boucherie, épicerie, boulangerie) pour les personnes seules ou qui ne peuvent pas se déplacer (sans famille ni voisins).

Modalités :

- Une fois par semaine, le mercredi, pour la boucherie et l'épicerie,
- Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, pour la boulangerie.

Procédure : commander par téléphone la veille

- boucher : 02.99.45.27.04

- boulanger : 02.99.45.21.18

- épicier : 02.99.45.30.88

Des bénévoles passent dans chaque commerce pour récupérer les commandes et les livrer. Ils sont équipés d'un masque fourni par la mairie.

Facturation : à déterminer avec les commerçants.

À noter :

- Vival sera ouvert de 9 h 00 à 13 heures les vendredis 1^{er} et 8 mai 2020.
- La boulangerie sera fermée les vendredis 1^{ers} et 8 mai 2020. Pour les autres jours, pensez à commander.

Plats à emporter

Les deux restaurants docmaëliens proposent des plats à emporter :

- Les Pieds sous la table : plat du jour et pizzas du lundi au samedi, le midi et le soir. Réserver, de préférence la veille, au 02.99.45.21.65.
- L'Ille ô saveurs : au choix, deux entrées, trois plats, deux desserts, les mercredi et jeudi midi, le vendredi midi et soir, le samedi midi. Commander au 02.99.45.21.15. Les menus sont affichés à la boulangerie et au bureau de tabac et publiés sur internet.

Continuité des services

La Banque alimentaire continue de fonctionner un mardi par quinzaine (prochaine date : 5 mai). La distribution se déroule sous l'auvent du Grand Clos. L'AMAP continue aussi de livrer ses paniers.

Masques

Distribution de masques aux habitants de St-Domineuc : la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique va fournir un masque en tissu par personne à tous les habitants du territoire. Ils seront livrés la semaine 20 à la commune de St Domineuc. Une distribution sera organisée par la mairie à un membre de la famille pour limiter les déplacements, sur justificatifs (livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile.). Une information par voie de presse sera faite pour détailler des modalités de distribution.

Lutte contre le bruit – Arrêté municipal

"Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc. ne peuvent être effectués sur le territoire de la commune que dans les plages horaires suivantes :

- du lundi au vendredi : de 8 h 00 à 20 h 00,
- le samedi de 10 h 00 à 20 h 00,
- les dimanches et jours fériés : interdit.



Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur." Arrêté municipal n° 2018-46 du 14 juin 2018.

Prochaine collecte des sacs jaunes : jeudi 14 mai 2020

Communiqués

Déchèteries fermées : que faire de ses déchets verts ?

Alors que les déchèteries sont fermées en raison de la crise sanitaire, le smictom Valcobreizh invite les habitants à adopter des pratiques simples et vertueuses pour gérer ses déchets verts chez soi et pour éviter tout déplacement inutile et dépôt sauvage ! Nous comptons sur vous pour mettre en œuvre ses conseils. Vous avez été nombreux à vous proposer pour nettoyer les massifs ou pour la tonte de pelouse devant chez vous sur l'espace communal et nous vous en remercions vivement. Le mulching est la technique de tonte employée par les agents communaux. Nous vous invitons donc à faire de même. Cela consiste à laisser l'herbe coupée sur place pendant la tonte, pour qu'elle sèche et se décompose. Si votre tondeuse ne dispose pas d'un mode mulching, vous pouvez enlever le panier de votre tondeuse afin que l'herbe coupée reste au sol, puis repasser la tondeuse le lendemain pour la broyer. Pour plus d'informations : <https://www.smictom-ille-rance.fr/actualites/decheteriesfermees-que-faire-de-vos-dechets-verts/>

Les déchèteries réouvriront à compter du 11 mai pour les professionnels et du 12 mai pour les particuliers sur rendez-vous. Toutes les modalités sur <https://www.smictom-ille-rance.fr/actualites/a-partir-du-11-mai-reouverture-des-decheteries-uniquement-sur-reservation/>

Les services maintenus

En cette période de crise sanitaire, le smictom Valcobreizh maintient la collecte des ordures ménagères et celle des déchets recyclables (sacs jaunes). Leur fréquence et jours de collecte restent les mêmes qu'avant le confinement. Les horaires peuvent toutefois être modifiés. Pour assurer la sécurité de tous, il est demandé aux usagers de bien fermer leurs sacs et de sortir leur bac la veille au soir pour limiter les risques de contamination.

La collecte en bornes d'apport volontaire du papier et du verre se poursuit. Il est autorisé de s'y déplacer, il suffit de se munir d'une attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case "Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité".

Les autres services suspendus

La collecte des textiles (bornes Le Relais) et la vente de composteurs sont suspendues. Afin d'éviter l'engorgement des conteneurs, merci de conserver chez vous vos vêtements, chaussures, etc, jusqu'à la reprise de la collecte.

Où jeter ses mouchoirs, gants et masques?

Les mouchoirs, gants et masques à usage unique doivent être placés dans un sac dans votre bac d'ordures ménagères. Il est même recommandé de les mettre dans un sac dédié, résistant et bien fermé, pendant 24 heures avant de le placer dans la poubelle. Mouchoirs, gants et masques à usage unique ne doivent en aucun être déposés dans les sacs jaunes.

Brûlage des déchets verts – Rappel émanant de la Préfecture

Alors que de nombreuses déchetteries sont fermées il est important de rappeler que le brûlage des déchets verts, ménagers et professionnels, issus de la coupe ou de la taille de végétaux, est interdit en Ille et Vilaine (arrêté préfectoral du 20 avril 2015), afin de préserver la qualité de l'air et d'éviter tout départ d'incendie. De même, pour éviter les risques

d'incendie, tout feu est interdit à moins de 200 mètres des forêts et des landes.

Berges du canal d'Ille-et-Rance

Par arrêté préfectoral, les berges du canal sont toujours interdites pour les promenades ou les activités sportives. Nous comptons sur votre civisme.

Dépôt de plants place de l'église

Le printemps nous a amenés à jardiner et deux adhérentes de l'association Docmae'liens ont proposé de donner les plants qu'elles avaient en plus. Des plants de courgettes ont été déposés près de la boîte à livres sur la place de l'église et des plants d'iris sont disponibles devant la maison d'une habitante. Vous trouverez plus d'informations sur le groupe Facebook Docmae'liens. Si vous voulez participer, vous pouvez vous servir de ce dont vous avez besoin, ou proposer à votre tour vos surplus. Vous pouvez nous contacter à docmae.liens@gmail.com. Pour plus d'informations : <https://www.facebook.com/groups/1261308397373646/?ref=share> - <https://docmaeliens.wixsite.com/docmae-liens>

ASSOCIATIONS & DIVERS

Chiens en divagation

Les propriétaires d'un chien type Husky de grande taille sont invités à se faire connaître en mairie.

Comité des Fêtes et Animations - annulation

Le comité des fêtes et animations a pris la décision d'annuler la braderie du 17 mai et les feux artifice et la fête des radeaux des 4 et 5 juillet 2020.

AVIS DU MAIRE

La Municipalité met tout en œuvre pour assurer le déconfinement des services publics de la commune à partir du 11 mai.

Une nouvelle organisation de l'accueil à la mairie, à la bibliothèque, dans les écoles, au restaurant scolaire et dans tous les bâtiments communaux sera mise en place conformément aux prescriptions sanitaires qui nous seront communiquées dans les jours à venir. Nous travaillons, par exemple, sur les horaires d'ouverture, l'accueil du public et des élèves, les sens de circulation etc...

Par ailleurs, la communauté de communes de la Bretagne romantique nous a fourni 2600 masques lavables pour enfant et adulte qui seront distribués à la population dès leur réception. La commune a, par ailleurs, fait l'acquisition d'environ 200 masques lavables en complément de dotation. Nous avons aussi acheté 6000 masques à usage unique via le département et l'AMF35 et cent visières de protection à destination du personnel communal.

Enfin, nous avons acheté des séparateurs en plexiglass pour les bureaux des écoliers et pour tous les lieux accueillants du public. Enfin, nous avons aussi acquis un distributeur automatique de gel hydroalcoolique.

Nous adapterons nos mesures en fonction des différentes préconisations qui nous sont à l'heure actuelle délivrées au compte-goutte.

Benôit SOHIER le 30 avril 2020